



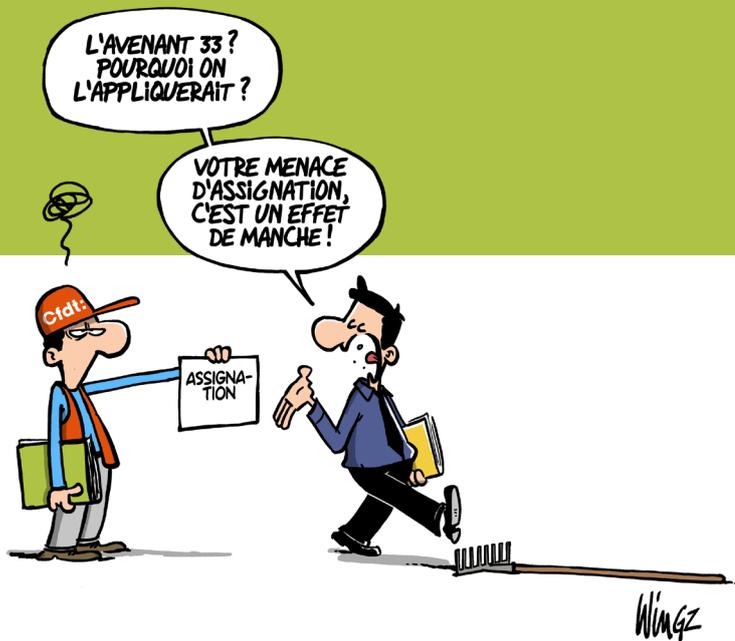
**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Application de l'avenant 33 **INFORMATIONS ET EXPLICATIONS** Au cœur de l'action en justice !

Au cœur de l'action en justice ! - Avenant 33

Cfdt:
SANTÉ
SOCIAUX



Secteur
LUCRATIF

MARS 2025



**Vidéo à voir
absolument :**

<https://sante-sociaux.cfdt.fr/coeurjustice>



23 mois

se sont écoulés depuis la signature de l'Avenant 33 !

59 semaines

sont passées depuis qu'il devrait être appliqué !

729 jours

depuis qu'il a reçu un avis favorable pour son extension !

Et...

Le ministère ne fait rien, malgré l'assignation de la Cfdt devant le Conseil d'État pour la non-extension de l'accord.

Les patrons parlent de l'avenant 33 mais ne l'appliquent pas.

Et la Cfdt ?

Elle continue de se battre pour les salarié-es, l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance des professionnel-les.

Comment ?

En lançant **la plus grande action en justice** qu'ait connue la Cfdt. Cela va concerner 300 assignations, devant le même juge, le même jour, dans le même tribunal à Paris.

Le motif ?

Application pleine et entière de l'avenant 33. Avec rétroactivité au **1er janvier 2024** dans le cadre d'une procédure en justice la plus rapide possible.



sante-sociaux.cfdt.fr